

Décision n° 2022/07 de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) relatif à l'attribution du label EUR-ACE© à des formations de

l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis (ESIET-UAS), Tunisie

École

Nom : École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis

Sigle: ESIET-UAS

Type: Établissement étranger

Établissement d'enseignement supérieur privé

Pays : Tunisie
Site de l'école : Tunis
Type de formation : Ingénieur

Objet de la demande de labellisation

Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) :

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie civil

Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) :

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie électrique

Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) :

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie électromécanique

Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) :

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie industriel

Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) :

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie informatique

Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) :

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie mécatronique

- Vu la demande présentée par l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis (Tunisie) ;
- Vu le rapport d'évaluation établi par Francine PIERRE (membre de la CTI et rapporteur principale), Dominika GOND (experte auprès de la CTI), Christian LAJARIGE (expert auprès de la CTI), Barry O'CONNOR (expert international auprès de la CTI) et Renault MAXIME (élève expert-ingénieur auprès de la CTI), et présenté en réunion plénière de la CTI le 12 juillet 2022.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE**®, **niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie civil	2022	2026
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie électrique	2022	2026
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie électromécanique	2022	2026
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie industriel	2022	2026
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie informatique	2022	2026
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie mécatronique	2022	2026

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école :

- Prioriser les indicateurs qualité ;
- Créer un observatoire des emplois ;
- Créer un outil de liaison pour les stages incluant les éventuelles modalités de confidentialité à respecter.

Pour toutes les spécialités :

- Formaliser les modalités d'évaluation des compétences ;
- Renforcer la sensibilisation des élèves à la sureté et sécurité pour chacune des filières, en tenant compte de leurs spécificités ;
- Mettre en place des moyens pour suivre les élèves en stage.

Pour les spécialités Génie industriel et Génie mécatronique :

Corriger les anomalies d'attribution des ECTS.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2022.

Approuvée en séance plénière à Paris, le 12 octobre 2022.

La présidente

Elisabeth CRÉPON